
ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMMUNE
DE
27450 ST GEORGES DU VIEVRE
BP 13

TEL/FAX : 02.32.42.80.42

e-mail : mairie.saintgeorgesduvievre@wanadoo.fr

L'AN DEUX MIL VINGT-UN, le 2 FEVRIER à 20 HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur QUESNOT, MAIRE.

Etaient présents : M. QUESNOT, Maire, M. LEROUX, Mme VAN WASSENHOVE et M. BAUDOIN Adjoints, M. BEAUDEAU, Mme DESMOULINS, M. PILLIN, Mme RICARD, Mme MAHOUT et M. DELANNEY.

Formant la majorité des 15 membres en exercice. VOTANTS : 10 / POUR : 10.

Absents/excusés : Mme BUNOT, Mme VANDEVILLE. M. LANGUEDOC, M. TRAVERS et M. LERCIER.

M. LEROUX a été élu secrétaire.
(date de convocation : 26.01.2021)

ORDRE DU JOUR :

- STATION D'EPURATION : LANCEMENT D'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU
- SALLE DE L'AMICALE : REMBOURSEMENT LOCATION, DEMANDE DE M. ET MME MORIN GUY
- COLUMBARIUM : EXTENSION DU MONUMENT AVEC L'AJOUT DE CONCESSIONS
- VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE DU TERRAIN AU LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE POUR LE LOTISSEMENT
- FIXATION DU PRIX DU TRAITEMENT DE L'EAU POUR 2021 ET 2022
- COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE : MODIFICATION DES STATUTS POUR LA MOBILITE
- SALLE DE L'AMICALE : REMBOURSEMENT LOCATION, DEMANDE DE M. ET MME MENETRIER SERGE
- QUESTIONS DIVERSES

N° 2021/01

OBJET : STATION D'EPURATION : LANCEMENT D'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé une étude diagnostic d'assainissement depuis 2017, avec un schéma directeur d'assainissement, finalisée en 2020. Celui-ci a permis d'établir un programme pluriannuel de travaux permettant de résoudre les dysfonctionnements constatés sur la station d'épuration et son réseau collectif.

C'est pourquoi, la commune doit lancer un appel d'offre pour les travaux de réhabilitation du réseau.

Les deux sociétés qui vont être sollicitées seront :

- CAD'EN : 13 rue des Noyers 27930 FAUVILLE
- SIDESA : 28 rue Alfred Kastler 76130 Mont Saint-Aignan

Un cahier des charges sera envoyé à chacune de ces deux sociétés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre auprès de ces deux sociétés afin de trouver le prestataire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique.

N° 2021/02

OBJET : SALLE DE L'AMICALE : REMBOURSEMENT LOCATION, DEMANDE DE M. ET MME MORIN GUY

Par délibération du 2 AVRIL 2019, le Conseil Municipal fixait, au 1er MAI 2019, les nouveaux tarifs de location de la salle de l'Amicale, Route de Saint-Benoist.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la totalité de la location est versée, lors de la réservation, à la Trésorerie de PONT-AUDEMER et son annulation ne pourra intervenir qu'en cas de force majeure.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. et Mme MORIN Guy, 14 rue de la Bivellerie, 27500 MANNEVILLE SUR RISLE. M. et Mme MORIN souhaitent le remboursement de la location du 9 au 10 Mai 2020 qui avait été décalée en Mai 2021, qu'ils ont consentis le 21/10/2019 sous le titre de recettes n° 411/49 d'un montant de 260 EUROS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable au remboursement souhaité.

N° 2021/03

OBJET : COLUMBARIUM : EXTENSION DU MONUMENT AVEC L'AJOUT DE CONCESSIONS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le columbarium communal existant est quasiment plein, il ne reste plus que quelques concessions de disponible, il est donc nécessaire de l'agrandir. Ces dernières années, nous avons constaté que de plus en plus de personnes s'orientaient vers ce type d'installation funéraire, ce qui implique une réelle demande.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Montant H.T.	Taux (%)
Subvention D.E.T.R.	5 416 €	80
Autofinancement	1 354 €	20
TOTAL	6770,00 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter** le projet d'extension du columbarium
- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat (DETR), sur la base du plan de financement établi.

N° 2021/04

OBJET : VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE DU TERRAIN AU LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE POUR LE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder, à l'euro symbolique, un terrain communal au Logement Familial de l'Eure, où sera construit un futur lotissement. Ce terrain se situe Route de Lieurey, il est cadastré ZD 105p et il a une superficie de 8468 m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la cession, à l'euro symbolique, de ce terrain.

N° 2021/05

OBJET : FIXATION DU PRIX DU TRAITEMENT DE L'EAU POUR 2021 ET 2022

Pour 2021, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 5% les tarifs du traitement de l'eau dans le cadre de l'assainissement collectif.

Auparavant, le prix du mètre cube traité était de 1,76 €, il passe donc à 1,85 € au 01/01/2021.

Une augmentation de 8% est prévu en 2022, le mètre cube sera donc de 2 €.

Le prix de l'abonnement reste à 46,44 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020-17 prise en Conseil Municipal du 18/02/2021.

N° 2021/06

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE : MODIFICATION DES STATUTS POUR LA MOBILITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge ainsi qu'il suit :

Article 5 – Objet de la Communauté de Communes :

Compétences facultatives :

A modifier :

Transports, il est précisé :

- Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

N° 2021/07

OBJET : SALLE DE L'AMICALE : REMBOURSEMENT LOCATION, DEMANDE DE M. ET MME MENETRIER SERGE

Par délibération du 2 AVRIL 2019, le Conseil Municipal fixait, au 1er MAI 2019, les nouveaux tarifs de location de la salle de l'Amicale, Route de Saint-Benoist.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la totalité de la location est versée, lors de la réservation, à la Trésorerie de PONT-AUDEMÉR et son annulation ne pourra intervenir qu'en cas de force majeure.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. et Mme MENETRIER Serge, 885 Route de Saint-Victor, 27450 SAINT-GEORGES-DU-VIEVRE. M. et Mme MENETRIER souhaitent le remboursement de la location du 6 au 7 Juin 2020 qui avait été décalée en Avril 2021, qu'ils ont consentis le 03/02/2020 sous le titre de recettes n° 15/5 d'un montant de 260 EUROS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable au remboursement souhaité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a des problèmes de discipline sur le temps de la cantine à l'école. Le règlement intérieur de la cantine va donc être actualisé.

- Monsieur Claude BEAUDEAU, Conseiller Municipal, constate qu'il faudrait mieux signaler la chicane lorsque l'on vient de Lieurey.

- Monsieur Claude BEAUDEAU et Monsieur Albert PILLIN, Conseillers Municipaux, indiquent qu'il faudrait installer les plantations sur le haricot côté école.

- Monsieur le Maire propose de réunir la commission fleurissement le 4 février 2021 à 9h30.

- Monsieur Claude BEAUDEAU, Conseiller Municipal, revient sur la distribution de chocolat qui a eu lieu à Noël 2020, car il a eu des retours sur des personnes qui n'ont pas eu leur boîte. Il propose que les agents communaux mettent un papier dans la boîte aux lettres pour signaler leur passage pendant l'absence des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.

LE MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL